

MAGLIONE™

DESICCANT 240

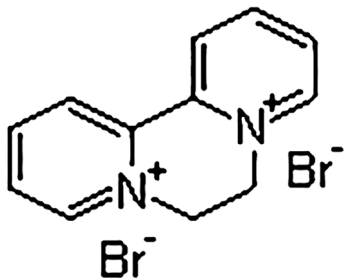
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

Entreprise : Avesta CropScience Inc.
Adresse : Suite 2900, Bentall 5, 550 Burrard Street, Vancouver, BC, V6C 0A3
Nom du produit : Dessiccant Maglione 240
Numéro de téléphone d'urgence : 1800 424-9300

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Type de formule : Concentré soluble
Ingrédients actifs : Dibromure de diquat
Nom selon l'index CA : dibromure de 6,7-dihydrodipyrido[1,2-a:2',1'-c]pyrazinédium
Nom IUPAC : dibromure de 1,1'-éthylène-2,2'-bipyridylium
Famille chimique : herbicides cationiques hétérocycliques — sels d'ammonium quaternaire de bipyridilium
NUMÉRO CAS 85-00-7
Formule moléculaire : C₁₂H₁₂Br₂N₂
Poids moléculaire : 344,1
Formule structurelle :



Autres ingrédients considérés non dangereux

INGRÉDIENT	NUMÉRO CAS	PROPORTION
Ion diquat (calculé en tant que dibromure)	2764-72-9 (85-00-7)	240 g/L min. (448,3 g/L)
Inertes	Non disponible	Jusqu'à 1 L

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des mesures d'urgence : Attention! Garder hors de la portée des enfants. Dangereux si ingéré. Irritant.

Voies d'entrée : Ingestion, inhalation, contact cutané.

Dangers pour la santé : L'absorption par la peau pourrait se révéler fatale. Dangereux si inhalé. Dangereux si ingéré. Cause une irritation oculaire. Cause une irritation cutanée. Éviter d'inhaler les embruns de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux ou les vêtements. Ne pas nourrir le bétail avec du fourrage provenant de cultures traitées. Maintenir le bétail et les animaux de compagnie à l'écart des champs et des zones cultivées traitées.

Dangers environnementaux : Cet herbicide est toxique pour les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer dans de l'eau ou dans des zones où de l'eau de surface est présente ou dans des zones intertidales sous la ligne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture et les aliments pour animaux lors du stockage ou de l'élimination.

4. PREMIERS SOINS

Généralités : Avoir avec soi le contenant du produit, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité lors de toute consultation pour un traitement. Informer la personne contactée du nom complet du produit, ainsi que du type et de la quantité d'exposition. Décrire tous les symptômes et suivre les conseils donnés.

En cas d'ingestion : Contacter un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils en matière de soins. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne incommodée est capable d'avaler. Elle ne doit pas se forcer à vomir, sauf indication contraire du centre antipoison ou du médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Encas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, appeler une ambulance et pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche-à-bouche si possible. Contacter un centre antipoison ou un médecin pour se renseigner sur le traitement à suivre.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, appeler un médecin.

Encas de contact oculaire : Garder l'œil ouvert et rincer lentement et doucement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Après cinq minutes, enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte, puis continuer de rincer l'œil. Contacter un centre antipoison pour obtenir des conseils en matière de soins.

Remarque à l'intention du médecin : Il n'existe pas d'antidote spécifique en cas d'ingestion de ce produit. Traiter les symptômes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair : S.O.

Limites d'inflammabilité : Non définies.

Risque d'incendie et d'explosion : Pas de risque d'incendie ou d'explosion.

Modes d'extinction : Brouillard d'eau, mousse alcoolique, dioxyde de carbone, produit chimique sec, agents halogénés.

Procédures de lutte contre l'incendie : Évacuer le personnel non essentiel pour éviter toute exposition au feu, à la fumée, aux émanations ou aux produits de combustion. Interdire l'utilisation des bâtiments, zones et équipements contaminés jusqu'à leur décontamination complète. Construire des digues et collecter tout ruissellement pour éviter qu'il n'entre dans les canalisations ou les cours d'eau.

Équipement de lutte contre l'incendie : Appareil respiratoire autonome et tenue complète de pompier.

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire des gaz irritants et potentiellement toxiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

En cas de déversement ou de fuite

Maîtriser le déversement à son point d'origine. Contenir le déversement pour éviter sa propagation, la contamination du sol ou son infiltration dans les systèmes d'égouts, de drainage ou les masses d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements. Recouvrir entièrement le déversement avec un matériau absorbant et le placer dans un conteneur de déchets compatible. Frotter la zone avec un détergent adapté à l'eau dure. Absorber le liquide de nettoyage avec un matériau supplémentaire et le transférer dans un conteneur de déchets approprié. Une fois tout le matériau nettoyé et placé dans un conteneur d'élimination, sceller le conteneur et prévoir son traitement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Ce produit réagit avec l'aluminium pour produire du gaz hydrogène inflammable. Ne pas mélanger ni stocker dans des conteneurs ou des systèmes en aluminium ou équipés de raccords en aluminium.

Stocker le matériau dans un endroit bien ventilé et sécuritaire, hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas entreposer d'aliments, de boissons ou de produits du tabac dans la zone de stockage. Empêcher de manger, de boire, de consommer du tabac et d'appliquer des produits cosmétiques dans les zones où une exposition au matériau est possible. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Les installations stockant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'une station de lavage oculaire et d'une douche de sécurité.

Équipement de protection personnel (ÉPP) : Gants résistants aux produits chimiques, chaussures résistantes aux produits chimiques avec chaussettes, lunettes de protection, combinaison par-dessus une chemise à manches courtes et un pantalon. Protection de la tête résistante aux produits chimiques en cas d'exposition par le haut. Tablier résistant aux produits chimiques lors du nettoyage d'équipements, du mélange ou du chargement. Visière de protection lors du mélange ou du chargement.

Recommandations de sécurité pour l'utilisateur : Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer des produits de tabac ou d'utiliser les toilettes. Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne pas les réutiliser. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des équipements de protection individuelle. En l'absence d'instructions spécifiques pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les équipements de protection individuelle séparément du reste du linge.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide clair de couleur brun foncé.

Solubilité : Facilement soluble dans l'eau.

pH : 6 à 8.

Masse volumique : 1,23 g/ml à 20 °C.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter : Le concentré ne doit pas être stocké dans des contenants en aluminium. Les solutions de pulvérisation doivent uniquement être mélangées, stockées ou appliquées dans des contenants en plastique, en acier doublé de plastique, en acier inoxydable ou en fibre de verre.

Produits de décomposition dangereux : Un gaz hydrogène inflammable peut se former au contact de l'aluminium. Peut se décomposer à des températures élevées en formant des gaz toxiques.

Matériaux incompatibles : Bases fortes et agents mouillants anioniques (tels que les sulfonates d'alkyle et d'alkylaryle). Corrosif à l'aluminium.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Les informations suivantes concernent le principe actif, le dibromure de diquat.

Toxicité aiguë :

Orale : DL₅₀ : 408 mg/kg (rat), 234 mg/kg (souris).
Cutanée : DL₅₀ : >793 mg/kg (rat).
Inhalation : CL₅₀ : Une exposition extrême aux gouttelettes de pulvérisation peut provoquer des saignements de nez.

Propriétés irritantes :

Peau : Légèrement irritant (lapin).
Yeux : Légèrement irritant (lapin).

Effets allergènes et sensibilisants :

Non considéré comme un sensibilisant cutané (cobaye).

Toxicité chronique : Les effets chroniques du dibromure de diquat sont similaires à ceux du paraquat. Des cataractes, une opacification des yeux qui interfère avec la pénétration de la lumière, ont été observées chez des rats et des chiens ayant reçu respectivement 2,5 mg/kg/jour et 5 mg/kg/jour de dibromure de diquat. D'autres effets sur les yeux (hémorragies, décollement de la rétine) peuvent survenir à des doses plus élevées. Des rats ayant reçu des doses alimentaires de 2,5 mg/kg/jour pendant 2 ans n'ont pas montré de signes de toxicité, à l'exception d'une réduction de la consommation alimentaire et d'une diminution de la croissance. Dans une autre étude menée sur des rats, des doses orales de 4 mg/kg/jour pendant 2 ans n'ont entraîné aucune modification du comportement ou de l'état général. À ce niveau de dose, aucune preuve de modification des reins, du foie ou du myocarde (muscle cardiaque) n'a été observée. Un contact cutané répété ou prolongé peut provoquer une inflammation de la peau et, à des doses élevées, des effets systémiques dans d'autres parties du corps. Ces effets peuvent inclure des dommages aux reins.

Cancérogénicité : Une étude d'alimentation sur 80 semaines a montré que des doses alimentaires de 15 mg/kg/jour de diquat n'ont pas provoqué de tumeurs chez les rats. De même, des niveaux alimentaires de 36 mg/kg/jour pendant 2 ans n'ont pas induit de tumeurs chez les rats. D'après les preuves, il semble que le dibromure de diquat ne soit pas cancérogène.

Effets génétiques/Mutagénicité : Aucune preuve ne suggère que le dibromure de diquat provoque des modifications permanentes du matériel génétique. Par exemple, aucun effet mutagène n'a été observé chez des souris ayant reçu des doses orales de 10 mg/kg/jour pendant 5 jours.

Effets secondaires sur la fécondité : Le dibromure de diquat n'a généralement pas réduit la fertilité lors des tests effectués sur des animaux de laboratoire.

Effets tératogènes : Les descendants de rates gestantes ayant reçu une dose létale injectée de 14 mg/kg de dibromure de diquat ont montré des anomalies squelettiques au niveau de la clavicule ainsi qu'une formation osseuse réduite ou inexistante des os de l'oreille lors de l'examen. Il est peu probable que le dibromure de diquat provoque des effets tératogènes chez l'humain dans des circonstances normales.

Effets sur les organes cibles : Chez les animaux, le dibromure de diquat peut affecter le tractus gastro-intestinal, les yeux, les reins, le foie et les poumons.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les informations suivantes concernent le principe actif, le dibromure de diquat.

Écotoxicité :

Oiseaux : Modérément toxique pour les oiseaux.
DL₅₀ orale aiguë : pour les canards colverts, 155 mg/kg; pour les perdrix, 295 mg/kg.
Poissons : Légèrement toxique pour les poissons.
CL₅₀ (96 h) : pour la truite arc-en-ciel, 39 mg/l; pour la carpe miroir, 125 mg/l.
CSEO chronique (21 jours) : pour *Pimephales promelas*, 0,12 mg/l.
Daphnes : CE₅₀ (48 h) : 2,2 µg/l.
CSEO chronique (21 jours) : 0,16 mg/l.
Algues : CE₅₀ : 21 µg/l (*Chlorella*).
CSEO chronique (96 heures) : 6,8 µg/l.
Abeilles : DL₅₀ (orale) : 22 µg/abeille.
DL₅₀ (cutanée) : 100 µg/abeille.
Ver de terre : CL₅₀ (14 jours) : 243 mg/kg.

Persistance et dégradabilité : Le dibromure de diquat est très persistant dans le sol, avec des demi-vies dans le champ rapportées supérieures à 1 000 jours. Lorsqu'il est appliqué à des eaux libres, le dibromure de diquat disparaît rapidement en raison de sa fixation aux particules en suspension dans l'eau. La demi-vie du dibromure de diquat est inférieure à 48 heures dans la colonne d'eau, mais peut atteindre environ 160 jours dans les sédiments en raison de sa faible biodisponibilité.

Bioaccumulation potentielle : Il y a peu ou pas de bioconcentration du dibromure de diquat chez les poissons.

Mobilité dans le sol : Le dibromure de diquat est fortement adsorbé par la matière organique du sol et l'argile. Bien qu'il soit soluble dans l'eau, sa forte capacité d'adsorption aux particules du sol suggère qu'il ne s'infiltrera pas facilement dans le sol, ne sera pas facilement absorbé par les plantes ou les microbes du sol et ne se décomposera pas rapidement sous l'effet de la lumière solaire (dégradation photochimique). Les tests sur le terrain et en laboratoire montrent que le dibromure de diquat reste généralement dans les 2,5 cm supérieurs du sol pendant de longues périodes après son application.

13. CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture et les aliments pour animaux.

Élimination des pesticides : Le déversement à l'air libre est interdit. Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination incorrecte de tout surplus de pesticide, mélange à pulvériser ou eau de rinçage viole la législation fédérale. L'élimination doit respecter les réglementations en vigueur aux niveaux local, étatique et national.

Élimination du contenant : Le contenant vide conserve des résidus de produit. Observez toutes les précautions liées aux dangers. Ne distribuez pas, ne partagez pas, ne fournissez pas et ne réutilisez pas le contenant vide, sauf pour le stockage et le transport du

produit d'origine. Éliminez tous les résidus de produit du contenant, puis percez ou détruisez le contenant vide avant de le jeter.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU : 3016

Nom d'expédition officiel pour l'ONU : PESTICIDE BIPYRIDILLIUM, LIQUIDE, TOXIQUE

Classe de danger relative au transport : 6.1

Groupe d'emballage : III

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Symboles de danger :

Xn (nocif)

Phrases de risque :

R22 Dangereux si ingéré.

Phrases de sécurité :

S2 Maintenir hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

S36/27 Porter des vêtements de protection et des gants appropriés.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer le récipient ou l'étiquette.

16. AUTRE INFORMATION

Cette FDS résume, à notre meilleure connaissance, les informations sur les dangers pour la santé et la sécurité liés au produit, ainsi que les consignes pour le manipuler et l'utiliser en toute sécurité sur le lieu de travail. Chaque utilisateur devrait lire cette FDS et prendre en compte les informations dans le contexte de la manière dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail, y compris en combinaison avec d'autres produits.

En cas de besoin de précisions ou d'informations supplémentaires pour garantir une évaluation appropriée des risques, l'utilisateur devrait contacter l'entreprise.